

LETTRE TRIMESTRIELLE

4^{EME} TRIMESTRE 2021 par Talence Gestion



SOMMAIRE

L'ÉDITO 1

« L'humain, véritable vecteur de performance »

ACTUALITÉS DES MARCHÉS 2

Les valeurs moyennes en grande forme !

POINT PATRIMONIAL 3

Investir via sa société soumise à l'Impôt sur les Sociétés

FOCUS SUR 4

Les solutions pour placer la trésorerie d'entreprise



Nous sommes très fiers de vous annoncer la labellisation ISR de notre fonds à impact sur la thématique sur l'emploi en France, Talence Humpact Emploi France !

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Il a pour objectif de permettre aux épargnants de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'Investissement Socialement Responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

L'ÉDITO

Didier Demeestère
Président



Particulièrement technique et réglementé, notre métier de la Gestion privée repose d'abord sur une relation humaine de proximité qui s'inscrit dans la durée. Ce tiers de confiance, qui connaît vos objectifs et votre environnement professionnel et familial, a pour vocation de vous accompagner de manière permanente sur l'ensemble de vos problématiques patrimoniales.

Ce facteur humain essentiel est au cœur de l'ADN de Talence Gestion. Nous avons bâti notre développement sur une solide culture d'entreprise basée sur trois valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des collaborateurs : Passion, Engagement, Bienveillance. Notre réussite repose également sur notre volonté historique d'associer chaque collaborateur au capital de l'entreprise. Fondée sur la transparence et la reconnaissance, cette démarche volontaire présente des avantages considérables éprouvés au sein de l'entreprise. C'est en ce sens que nous avons décidé de porter ce message à travers une tribune publiée dans la presse à la rentrée (Challenges – 25 août 2021 et EcoRéseau Business – 2 septembre 2021 : « Chefs d'entreprises, partagez plus pour vous développer mieux »). Nous avons cherché à promouvoir un partage plus juste et élargi de la valeur au sein des entreprises qui favoriserait, j'en suis convaincu, une réduction des inégalités et donc un meilleur climat social via la réconciliation du capital et du travail...

S'appuyant sur un collectif fort, Talence Gestion fonde ainsi son développement sur la recherche permanente de l'excellence au profit de ses clients tout en conservant son authenticité. Soudés et motivés, nous proposons ainsi à nos clients une disponibilité, une réactivité et une stabilité de leurs interlocuteurs.

Convaincus que l'humain est un véritable vecteur de performance, nous avons lancé il y a un an un fonds à impact sur la thématique de l'emploi en France : Talence Humpact Emploi France. Ayant obtenu récemment le label ISR, ce fonds s'inscrit dans une démarche proactive au service de l'emploi en France. Cette labellisation atteste également de la montée en puissance de notre stratégie d'investisseur durable au sein de notre gestion qui cherche à concilier performance financière et impact social positif sur les entreprises et l'économie de notre pays.

ACTUALITÉS DES MARCHÉS

NOTRE VISION DES MARCHÉS

Régis Lefort,
Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



Quel est le bilan de l'été sur les marchés actions ?

Les actions ont connu un bel été, soutenues à la fois par la forte reprise économique depuis le début de l'année et par les bons résultats des entreprises au deuxième trimestre, qui se sont révélés supérieurs aux attentes. Malgré la propagation du variant Delta, la situation sanitaire a continué à s'améliorer, en particulier en Europe, grâce aux campagnes de vaccination qui font reculer la pandémie de Covid-19. Le ralentissement de la conjoncture économique chinoise et la poussée d'inflation qui a atteint 5,3% en rythme annuel en juillet aux Etats-Unis ont certes suscité quelques turbulences, mais les propos très accommodants de Mr Powell fin août sur la politique monétaire de la FED ont rassuré les investisseurs. En effet, même si le début d'une réduction des achats d'actifs (le "tapering") semble se préciser pour la fin d'année, celui-ci a écarté tout resserrement de la politique monétaire avant un retour au plein emploi aux Etats-Unis, ce qui est encore loin d'être la situation présente. Par ailleurs, les banquiers centraux estiment toujours que l'actuelle poussée de l'inflation est « largement temporaire », celle-ci ayant d'ailleurs légèrement reflué en août.

Quelle est dans ce contexte votre vision du marché d'ici la fin de l'année ?

Depuis la rentrée de septembre, les conditions de marché se sont nettement dégradées, avec la montée en puissance de plusieurs risques : la fragilité de l'économie chinoise, illustrée par les difficultés du conglomérat immobilier Evergrande, la persistance des tensions sur les chaînes d'approvisionnement (pénuries de composants, difficultés logistiques...) qui perturbent l'activité de beaucoup d'entreprises, ainsi que la

flambée des prix de l'énergie, avec un prix du pétrole qui a atteint les 80 \$ par baril, son plus haut niveau depuis février 2015.

Compte tenu de ces risques qui pourraient perdurer au cours des prochains mois, la visibilité reste limitée. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement devraient, selon certains spécialistes, persister jusqu'à mi-2022. La flambée des prix de nombreuses matières premières, notamment l'énergie, peut également relancer le débat sur le caractère « temporaire » de l'inflation. Les investisseurs craignent que ces facteurs viennent à la fois freiner la reprise économique et soutenir l'inflation de manière plus durable.

Dans ce contexte, les rendements obligataires ont tendance à se tendre, ce qui provoque des « rotations sectorielles », sources de volatilité sur les actions. Les marchés doivent également intégrer la perspective proche du ralentissement des achats d'actifs (« tapering ») par la banque centrale américaine.

Nous pensons donc que les marchés sont actuellement dans une phase de transition, après avoir beaucoup progressé depuis le début de l'année. Pour autant, la tendance de fond reste orientée à la hausse, en particulier en Europe qui affiche des perspectives dynamiques avec des prévisions de bénéfices bien orientées pour 2021 et 2022. Concernant l'inflation, nous pensons que cette poussée actuelle est appelée à se normaliser courant 2022, car elle provient essentiellement de facteurs exogènes eux-mêmes temporaires (prix des matières premières, pénuries passagères...). Les conditions d'un cycle d'inflation auto-entretenu ne semblent pas réunies, ce qui limite le risque de remontée brutale des taux.

Les valeurs moyennes en grande forme

Depuis le début de l'année, les valeurs moyennes françaises affichent une performance remarquable, en particulier les petites capitalisations dont l'indice de référence, le CAC Small (dividendes réinvestis), progresse de près de 20%. Ce segment de marché est un vaste réservoir d'opportunités d'investissement dotées d'importants potentiels de création de valeur. Spécialiste reconnue de cette classe d'actifs, l'équipe de gestion de Talence Gestion s'emploie en permanence à en dénicher des pépites...

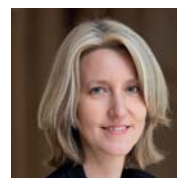
L'environnement est particulièrement favorable sur ces midcaps qui affichent un très fort rebond des bénéfices : +35% attendu en 2021 et +22% en 2022*, suite à la forte reprise économique en Europe, leur marché domestique. Elles sont particulièrement bien placées pour tirer parti des plans de relance déployés sur les secteurs concernés (transition énergétique, digitalisation, santé...). Enfin, elles sortent globalement renforcées de la crise et attirent l'intérêt non seulement des investisseurs financiers (retour de flux d'investissement positifs) mais aussi des industriels qui cherchent à accélérer leur développement. C'est ainsi que de nombreuses valeurs moyennes font l'objet d'OPA avec des primes souvent conséquentes pour leurs actionnaires, ce qui profite notamment à notre fonds Talence Sélection PME !

* Source : Portzamparc - 09/2021 - Données arrêtées au 30/09/2021

POINT PATRIMONIAL

INVESTIR VIA SA SOCIÉTÉ SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS : QUELLE FISCALITÉ ?

Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale



Avec l'effet de la fiscalité et des optimisations liées à la cession d'entreprise ou la détention immobilière, une partie non négligeable de l'épargne se trouve aujourd'hui encapsulée dans des sociétés soumises à l'IS (**Impôt sur les Sociétés**).

Nous profitons de cet article pour faire le point sur les placements accessibles et la fiscalité particulière liée à l'IS.

Quel est le taux de l'IS ?

Le taux d'IS pour les entreprises remplissant les conditions de l'article 219 1-b du CGI est de **26,5% pour l'exercice 2021** et **25% pour les exercices 2022 et suivants**.

Les petites et moyennes entreprises et les sociétés patrimoniales voient leurs **38 120** premiers euros de bénéfices annuels imposés au **taux réduit d'IS de 15%** (sous réserve de remplir les conditions de droits communs en termes de chiffre d'affaires, de libération et de détention du capital).

Quels sont les placements accessibles dans une société à l'IS ?

Une personne morale à l'IS pourra avoir accès à **toutes les solutions de placements offertes pour une personne physique, à quelques exceptions près**.

Lorsque l'entreprise déploie également une activité commerciale, le choix d'un placement dépendra de l'affectation prévue pour cette trésorerie.

L'entreprise en a-t-elle besoin à court terme pour financer son fonctionnement ou un investissement ? ou dispose-t-elle d'un excédent qui pourrait être placé sur un horizon 3 à 5 ans ?

Lorsque la société est une holding patrimoniale, l'horizon de placement est généralement plus long. Ainsi, l'investisseur dispose d'une palette de solutions beaucoup plus large.

Le compte-titres

Toutes les sociétés soumises à l'IS ont la possibilité d'ouvrir un compte-titres et de confier un mandat de gestion. Le choix des produits et l'allocation d'actifs s'adapteront aux objectifs prédéfinis. D'une manière générale, l'ensemble des gains (revenus et plus-values) issus des placements effectués sur le compte-titres relève du régime **des valeurs mobilières de placement** et sera imposé **au taux normal de l'IS**. En revanche, **l'assiette imposable sera propre à chaque sous-jacent et diffère entre les revenus et les plus-values**.

Globalement, **les revenus** issus des placements financiers (dividendes des actions, intérêts des obligations, coupons des OPCVM) seront taxés au fil de l'eau lors de l'exercice de leur perception. Lorsque ces revenus ont subi une retenue à la source étrangère en amont de leur versement, il est possible de l'imputer en partie sous forme d'un crédit d'impôt.

La **plus-value** sur les actions et autres titres en direct n'est imposée à l'IS que lors de la revente. A l'inverse, la détention de placements en fonds (OPC) entraîne une imposition annuelle sur la base de l'écart de valorisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre sur chaque actif (principe de l'imposition du gain latent, sauf pour les OPC investissant de façon constante plus de 90% de leur actif en actions). Lors de la vente, la plus-value réalisée est corrigée du montant des écarts constatés. Cette taxation annuelle permet d'utiliser le taux réduit de 15%.

A l'inverse, les moins-values latentes sont toujours prises en compte et déductibles chaque année.

Le contrat de capitalisation

Le 21 juin 2011, la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) a restreint l'accès aux contrats de capitalisation pour les personnes morales soumises à l'IS, proposé par des assureurs français. Mis à jour en septembre 2020, cet engagement prévoit que seuls les sociétés patrimoniales et les organismes de droit privé sans but lucratif puissent accéder aux contrats de capitalisation à prime unique ; la part en fonds euros étant limitée et soumise à pénalités de sortie pendant 4 ans. Ainsi, toute souscription est désormais soumise à l'accord préalable de l'assureur. **Pour toute question, n'hésitez pas à nous solliciter**.

L'imposition du contrat de capitalisation est particulière. Pendant la période de détention et même en l'absence de rachat, le contrat est imposé annuellement sur une base forfaitaire égale à un écart d'évaluation annuel calculé sur un taux de rendement fictif (105% du TME - Taux moyen d'emprunt d'État fixé à la souscription), et ce quelle que soit la valeur réelle du contrat. A l'inverse, la moins-value latente constatée est prise en compte. L'année du rachat, l'imposition est régularisée et le gain est soumis à l'IS.

Le contexte actuel et exceptionnel de TME négatif a pour conséquence qu'il n'y a aucune imposition annuelle, laquelle est entièrement décalée au rachat.

Les autres produits de diversification

Les FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque) sont taxés par transparence selon la nature des produits sous-jacents et ne bénéficient pas d'avantages particuliers. Les revenus, l'écart de valorisation annuelle et la plus-value à la revente seront imposés à l'IS.

Par exception, les **FCPR dits « fiscaux »** (c'est-à-dire remplissant les conditions de l'article 163 du CGI) bénéficient d'un régime d'imposition favorable si la revente a lieu au bout de 5 ans.

En conclusion, le régime fiscal de l'IS reste favorable pour les placements notamment sur les premiers bénéfices pour les holdings patrimoniales et les PME.

FOCUS SUR

LES SOLUTIONS POUR PLACER LA TRÉSORERIE D'ENTREPRISE



Victor Monteil
Chargé de Clientèle Privée

La gestion de trésorerie d'une entreprise est une activité essentielle pour le bon développement de ses activités et la maîtrise de l'ensemble de ses flux financiers comme le versement des dividendes.

Dans l'environnement actuel de taux bas, la gestion de trésorerie de long-terme devient un véritable défi, d'autant que les banques commencent à répercuter à leurs clients des frais sur les dépôts. Dans ce contexte de taux bas, les chefs d'entreprises sont souvent démunis et considèrent de plus en plus la gestion de leur trésorerie excédentaire comme une « fatalité ».

Face à ce constat, nous avons mis en place des solutions d'investissement adaptées à l'horizon de placement et à la part de risque souhaitée. Il est également possible de mettre en place différentes enveloppes d'investissement appropriées à certaines catégories de trésorerie qui n'ont pas les mêmes contraintes en termes de risque et d'horizon de placement (trésorerie de précaution, non affectée ou excédent de trésorerie récurrent).

C'est pourquoi, en complément des comptes à terme des banques, nous vous proposons des solutions de placement différenciées :

- **L'eurocroissance** : alternative au fonds en Euro, ce fonds apporte rentabilité avec une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance ;
- **Une gestion sous mandat** : une répartition du niveau de risque entre actions, obligations et alternatifs en fonction du profil choisi ;
- **Les produits structurés** : placements sur-mesure qui apportent une protection du capital à l'échéance ;
- **Les actifs non cotés** : immobilier, Private Equity ou encore les infrastructures.

Afin d'accompagner au mieux les chefs d'entreprise, votre conseiller privé est à votre disposition pour vous guider dans la multiplicité des produits de placements. Ainsi, il vous conseillera une allocation sur-mesure répondant à vos objectifs de rendements et risques, tout en s'adaptant aux contraintes propres liées à la gestion de trésorerie (besoin de liquidité immédiate ou partielle lié à des échéances obligatoires ou des imprévus).

Nous bâtissons ensemble cette stratégie d'investissement au sein du véhicule le plus adapté et garantissons un accompagnement personnalisé et le suivi permanent et réactif de votre conseiller privé.



Alain Mroziewicz
Gérant privé

Pourquoi parler de gestion de trésorerie ?

Traditionnellement, la trésorerie des entreprises était placée à court terme dans des SICAV de trésorerie. Deux transformations ont totalement fait évoluer la gestion de ce type d'actif : la persistance de taux à court terme proches de zéro voire négatifs et l'accumulation de trésorerie dans différentes structures juridiques, rendant leur suivi difficile.

Que propose Talence Gestion ?

Soucieux de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de nos clients, nous avons mis en place des solutions d'investissements accessibles - dans le respect de la réglementation - aux entreprises, holdings, sociétés civiles... Ce peut être naturellement le **compte-titres ordinaire** mais aussi le **contrat de capitalisation**. En plus de faciliter la comptabilité pour l'entreprise, ce dernier présente également de nombreux avantages dans la gestion et bénéficie d'une fiscalité forfaitaire sur les gains réalisés.

Selon l'horizon de placement et le couple rendement/risque souhaité, il est possible de placer votre trésorerie en

eurocroissance ou **unités de compte**, mais aussi en **titres vifs**. Les **produits structurés**, souvent présents dans la gestion de trésorerie, peuvent aussi, en respectant les minima, être placés en compte-titres ordinaire ou dans les contrats de capitalisation sélectionnés.

Par ailleurs, nous avons également décidé d'élargir nos solutions de placement hors des classes d'actifs habituelles à travers le référencement d'un fonds de **Private Equity**, d'un **fonds infrastructure** et d'un **fonds de capital risque de financement participatif lié à l'immobilier**.

Comment l'entreprise est-elle accompagnée concrètement ?

Nous prenons le temps de découvrir et de comprendre la situation auprès du dirigeant, du directeur financier ou encore des actionnaires. A la suite de cette étape primordiale, ces échanges nous permettent de considérer vos objectifs et votre horizon de placement et donc d'identifier les supports les plus adaptés. Nous serons ainsi en mesure de vous orienter, selon vos exigences, et de gérer vos actifs avec une allocation sur-mesure. Par ailleurs, il est rare que ce travail débouche sur une solution unique et plusieurs supports peuvent être sélectionnés. Dans le cadre de notre suivi, votre gérant dédié établit un reporting trimestriel et vous propose des points d'étape réguliers.

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies, y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, où elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matières patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en oeuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de sa documentation (DIC/DICI/prospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site internet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons.



TALENCE
GESTION

WWW.TALENCEGESTION.FR | contact@talencegestion.fr

Siège social - 38, avenue Hoche 75008 Paris | Tél. : 01 40 73 89 60

Bureaux Nord de la France - 999, avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul | Tél. : 01 83 96 31 30

SAS au capital de 450 000€ | RCS Paris n°521 659 060 | SGP agréée par AMF n°GP-10000019 | Courtier d'assurance : ORIAS n°10057627